

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DLH 223 Subvention (15.000 euros) au Syndicat du Logement et de la Consommation (20e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 relatif à la signature de la convention annuelle entre la Ville et l'association Syndicat du Logement et de la Consommation, fixant également l'attribution au titre de 2018 d'une subvention à l'association ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et l'Association Syndicat du Logement et de la Consommation, relative à l'attribution d'une subvention à cette dernière au titre de l'année 2018.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Syndicat du Logement et de la Consommation.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO